

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1841.

RAPPORT fait par M. Maertens, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-Guillaume-Joseph Kurth.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Par pétition adressée à la Chambre des Représentants, le 6 décembre 1839, le sieur Jean-Guillaume-Joseph Kurth, sous-lieutenant au 3^e régiment de chasseurs à pied, en garnison à Liège, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Cologne, le 18 juin 1806, est entré, le 24 décembre 1832, au service de Belgique, en qualité de volontaire, et a successivement passé par les grades de caporal, de fourrier et de sergent-major, jusqu'à ce qu'il ait été promu au grade de sous-lieutenant, par arrêté royal du 15 juin 1838.

Ses chefs, vu la conduite irréprochable qu'il a tenue depuis qu'il est au service, et l'aptitude militaire qu'il a montrée, le regardent comme digne de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,

J. MAERTENS.

Le président,

DU BUS AÏNÉ.